

## Chalon-sur-Saône - Santé C'est parti pour le dispositif Ma commune ma santé

Comme cela avait été annoncé en avril, les Chalonnais peuvent désormais bénéficier d'une mutuelle santé négociée en lien avec la ville. Deux permanences sont organisées jeudi et vendredi.



À Chalon, environ 20 % des habitants ne disposent pas de mutuelle santé. L'objectif du nouveau dispositif est, entre autres, d'y remédier. Photo illustration Gilles DUFOUR

Signé en avril, le contrat liant Chalon au dispositif Ma commune ma santé (porté par le groupe Actiom) entre en vigueur. Créé en direction de tous les habitants, il vise en particulier les 20 % qui ne disposent pas actuellement de mutuelle.

Neuf formules au total

« C'est une mesure sociale très attendue », avait commenté le maire au moment de la signature, soulignant par ailleurs ne pas avoir fait le choix d'une négociation directe avec les mutuelles, à la suite de l'avis de l'Association des maires de France. Actiom, à qui la ville a choisi de faire confiance, est en effet une association d'assurés, chargée de jouer un rôle d'intermédiaire.

Sans questionnaire de santé et sans limite d'âge, l'offre comporte cinq formules pour les actifs et quatre formules pour les seniors, avec des garanties spécifiques pour chaque catégorie de population. Elle se veut évidemment moins onéreuse que les contrats souscrits classiquement entre un assuré et une mutuelle. Elle est compatible avec l'Aide complémentaire santé (qui s'adresse aux personnes à faibles ressources mais non éligibles à la Couverture maladie universelle).

Pour les Chalonnais intéressés, le dispositif est accessible par téléphone, et les contrats peuvent être souscrits par échange de courrier ou de mail. Mais pour lancer cette nouvelle offre, quatre permanences physiques sont organisées au CCAS. Les deux premières se dérouleront ce jeudi et ce vendredi, uniquement sur rendez-vous.

INFO Pour tout renseignement et toute prise de rendez-vous pour les permanences de jeudi et vendredi, contacter le 05.64.10.00.48 (coût d'un appel local). A priori, quelques places sont encore disponibles le jeudi, et davantage le vendredi.

Christophe Roulliaud [christophe.roulliaud@lejsl.fr](mailto:christophe.roulliaud@lejsl.fr)